

Catégorie C :

La CGT a remis la pétition au DRH du ministère !

Une délégation des syndicats CGT des ministères sociaux (Travail, Affaires sociales/Santé et Administration Centrale) a rencontré le 30 mai 2018 M.Blondel, directeur des ressources humaines, et son équipe, pour leur remettre la pétition signée par 1500 agents.

La CGT a rappelé ses revendications :

- 1) La révision à la hausse **des taux de promotion** aux grades supérieurs de l'ensemble des corps de catégorie C des ministères sociaux, avec une mesure d'urgence pour 2018.
- 2) Des recrutements en nombre suffisant par liste d'aptitude **en catégorie B** afin que le droit à déroulement de carrière des agents soit respecté.
- 3) La mise en œuvre d'un **plan de requalification** « de C en B et de B en A », afin notamment que les C assumant de fait des tâches de la catégorie B soient enfin reconnus à leur juste niveau !
- 4) **Une demande d'audience** avec les Cabinets des ministres pour exprimer les attentes des personnels et déposer les pétitions !

La CGT a exprimé le sentiment largement partagé par de nombreux collègues à travers cette pétition nationale: celui d'effectuer des tâches de la catégorie supérieure sans reconnaissance statutaire et financière !

M.Blondel a été obligé de reconnaître que la revendication de la CGT de favoriser les carrières était légitime. Il a donné aux représentants CGT les informations suivantes :

- Un dossier a été transmis à la fonction publique dans le cadre du budget 2018 afin d'obtenir des postes supplémentaires pour la promotion des C en catégorie B, et des B en catégorie A. **Mais ce dossier a été rejeté par la direction du Budget.**
- En 2018, **146 postes** (soit 60 postes en plus par rapport à 2017) ont été ouverts à la promotion d'adjoints administratifs en secrétaire administratif, à répartir entre liste d'aptitude (au choix) et examen professionnel.
- Un arbitrage a été demandé **afin d'obtenir une augmentation du taux de promotion de 7,5% à 10% pour passer d'AAP2 à AAP1** (rappelons que celui-ci a été de manière inadmissible divisé par deux passant de 15% à 7,5% !)
- De **nouveaux taux de promotions** dans les grades supérieurs de tous les corps vont être négociés dans le second semestre pour la période 2019-2021. Les organisations syndicales seront consultées à ce sujet.

Seule la CGT a porté les actions en direction de la catégorie C et la mobilisation des agents notamment à travers la pétition. Cela a poussé la DRH à demander une augmentation du taux de promotion pour passer AAP1.

Néanmoins, La CGT estime ces réponses restent **très insuffisantes au regard des retards accumulés** depuis des années pour les promotions, elles ne répondent pas aux attentes légitimes de déroulement de carrière que réclament les agents.

Pour la CGT, Il est plus que temps que les ministres portent enfin **une conviction politique déterminée en matière de reconnaissance des agents**, comme l'a fait par exemple de manière opiniâtre la ministre de l'écologie en 2016 afin d'obtenir le passage de **2150 agents** dans la catégorie supérieure !

Pour la CGT, un premier signe fort de cette volonté politique passe par **le déblocage des goulots d'étranglement actuels**, notamment pour passer d'AAP2 à AAP1, dans le cadre des négociations qui vont démarrer avec la fonction publique.

Déterminée à faire avancer ce dossier, La CGT va rencontrer le 28 juin 2018 Mme Fourcade, nouvelle secrétaire générale des ministères sociaux, afin de poursuivre la bataille de la reconnaissance des agents de nos ministères en obtenant de légitimes promotions !

